



Décision du Maire

du 27 avril 2023

7.1. FINANCES COMMUNALES - DEMANDES DE SUBVENTION CDAS ET AMENDES DE POLICE

Vu la délibération DEL 2020/047 du Conseil municipal de Veigy-Foncenex en date du 28 mai 2020, donnant la délégation N°26 au Maire pour, au nom de la commune, demander, à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions, pour tous les projets inscrits au budget principal et budgets annexes de la commune,

Considérant que la commune peut prétendre à une subvention avec le Département, à travers le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS), qui finance des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités, pour le projet de l'extension du périscolaire,

Considérant que la commune peut prétendre à une subvention auprès de l'Etat à travers les Amendes de Police, finançant des projets d'investissement portés par les communes et intercommunalités, relatifs à la sécurité routière, pour le projet d'aménagement piéton sur la RD 1005,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement de bâtiments communaux et de sécurisation de la voirie communale,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention pour les opérations susvisées auprès du Conseil départemental dans le cadre du CDAS et une autre subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre des Amendes de Police, et de signer tous les documents afférents à ces demandes.

Article 2 - La présente décision, dès qu'elle aura revêtu le caractère exécutoire, sera notifiée à :

- Conseil départemental
- Préfecture de la Haute-Savoie

Article 3 - La présente décision sera communiquée, pour information, au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 4 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire,
Transmis au représentant
de l'État le :

27 AVR. 2023

Affiché, publié, ou notifié le :

27 AVR. 2023

Fait à Veigy-Foncenex, le 27 avril 2023
Le Maire,
Catherine BASTARD

Le Maire,

